

DÉLIBÉRATION N° 2024-11  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Date de la convocation :	
<b>20 mars 2024</b>	
Date de séance :	
<b>26 mars 2024</b>	
Date d'affichage du compte-rendu :	
<b>28 mars 2024</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	18
Procurations	5
Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	2

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel		X	
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino		X	COLOMBANI Maeva
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis		X	
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TAMA GEORGES Hinatea
PAVAOUAU Teura		X	TEURURAI Lowna
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti		X	
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia		X	LE CAILL Heinui

**OBJET :**

**APPROUVANT LE COMPTE  
ADMINISTRATIF ET LE  
COMPTE DE GESTION DU  
BUDGET PRINCIPAL DE  
L'EXERCICE 2023 DE LA  
COMMUNE DE PAPEETE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

18 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

**Vu** La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** l'ordonnance n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

**Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

**Vu** l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie française et à leurs établissements publics ;

**Vu** la circulaire n°1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

**Vu** la circulaire n°8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

**Vu** la délibération n°2023-13 du 24/03/2023, approuvant le budget principal, exercice 2023, délibération n°2023-76 du 08 août 2023 portant modification n°1 du budget principal de la délibération n°2023-100 du 26 octobre 2023 portant modification n°2 du budget principal et les décisions modificatives subséquentes ;

**Vu** la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** l'avis de la commission permanente des finances du 19 mars 2024 ;

**Vu** le rapport n°2024-07 du 19 mars 2024 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6<sup>e</sup> Adjointe au Maire ;

**Vu** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier payeur des Îles du Vent (TIDV), receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 26 MARS 2024

#### ADOpte

**Article 1 :** Le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune de PAPEETE de l'exercice 2023 sont approuvés et arrêtés comme suit :

#### EXERCICE 2023

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	<b>10 888 569 249</b>	<b>7 426 109 934</b>	<b>658 179 689</b>
Dépenses de fonctionnement	7 572 958 301	6 115 825 074	
Dépenses d'investissement	3 315 610 948	1 310 284 860	658 179 689
RECETTES	<b>10 888 569 249</b>	<b>7 860 249 297</b>	<b>1 903 713 388</b>
Recettes de fonctionnement	7 572 958 301	6 436 894 224	
Recettes d'investissement	3 315 610 948	1 423 355 073	1 903 713 388
<b>DÉFICIT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-		
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	<b>434 139 363</b>	<b>1 245 533 699</b>

**Article 2 :** Il est constaté l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve.

**Article 3 :** La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,*

Le secrétaire de séance

Heinui LE CAILL

Monsieur Le Maire

Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20240326-DEL2024\_001

## RAPPORT 2024-07

**Relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Trésorier des Iles du Vent du budget principal de l'exercice 2023 de la commune de Papeete.**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Ordonnateur du budget principal de la commune, je me dois, comme chaque année, de vous présenter le compte administratif de l'année écoulée. Il s'agit là du compte administratif de l'exercice 2023, présenté à l'appui des tableaux récapitulatifs ci-joints.

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXECUTION EXERCICE 2023

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
<b>DEPENSES</b>	<b>10 888 569 249</b>	<b>7 426 109 934</b>	<b>658 179 689</b>
Dépenses de fonctionnement	7 572 958 301	6 115 825 074	
Dépenses d'investissement	3 315 610 948	1 310 284 860	658 179 689
<b>RECETTES</b>	<b>10 888 569 249</b>	<b>7 860 249 297</b>	<b>1 903 713 388</b>
Recettes de fonctionnement	7 572 958 301	6 436 894 224	
Recettes d'investissement	3 315 610 948	1 423 355 073	1 903 713 388
<b>DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-		
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	<b>434 139 363</b>	<b>1 245 533 699</b>

Pour 2023, le budget principal enregistre un résultat excédentaire de QUATRE CENT TRENTE QUATRE MILLIONS CENT TRENTE NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE TROIS FRANCS (434 139 363 FCFP) sections de fonctionnement et d'investissement cumulées.

En conséquence, au 31 décembre 2023, la section de fonctionnement présente un excédent arrêté à la somme de TROIS CENT VINGT ET UN MILLIONS SOIXANTE NEUF MILLE CENT CINQUANTE FRANCS CFP (321 069 150 F CFP), hors affectation et reprise du résultat antérieur, celle d'investissement présente un excédent de CENT TREIZE MILLIONS SOIXANTE DIX MILLE DEUX CENT TREIZE FRANCS CFP (113 070 213 F CFP), sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser.

#### LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observations, ni réserves.

#### **Les résultats de l'exercice 2023**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Réalisé
Chapitre 013-Atténuation de charges	50 000 000	66 637 346
Chapitre 70-Produits des services	439 400 000	497 566 204
Chapitre 73- Impôts et taxes	3 073 200 000	3 236 827 660
Chapitre 74- Dotations et participations	2 407 900 000	2 456 840 825
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	24 500 000	26 547 050
Chapitre 76- Produits financiers	0	0
Chapitre 77- Produits exceptionnels	15 500 000	38 860 086
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	0
<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 010 500 000</b>	<b>6 323 279 171</b>
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	125 000 000	113 615 053



<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>125 000 000</b>	<b>113 615 053</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 135 500 000</b>	<b>6 436 894 224</b>
Chapitre 002 - Solde d'exécution	1 908 543 069	-
<b>Total général des recettes</b>	<b>8 044 043 069</b>	<b>6 436 894 224</b>

### Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Réalisé
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 542 500 000	1 259 726 982
Chapitre 012-Charges de personnel	3 664 700 000	3 338 816 335
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 106 700 000	954 767 080
Chapitre 66-Charges financières	16 000 000	10 261 881
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	25 700 000	4 005 546
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	80 000 000	79 481 934
Chapitre 022-Dépenses imprévues	30 278 069	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>6 464 878 069</b>	<b>5 647 059 758</b>
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	418 165 000	468 765 316
023 Virement à la section d'investissement	1 160 000 000	-
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 578 165 000</b>	<b>468 765 316</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>8 044 043 069</b>	<b>6 115 825 074</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Recettes d'investissement

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Réalisé
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	9 900 000	-
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	670 912 555	708 814 242
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	2 094 636 233	245 775 515
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 775 448 788</b>	<b>954 589 757</b>
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	1 160 000 000	-
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	470 821 300	468 765 316
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	0
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 630 821 300</b>	<b>468 765 316</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>4 406 270 088</b>	<b>1 423 355 073</b>
Solde d'exécution reporté (excédent)	44 763 864	-
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 451 033 952</b>	<b>1 423 355 073</b>

#### Dépenses d'investissement

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Réalisé
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	462 146 854	170 471 518
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	3 193 445 063	653 568 428
Chapitre 23- Immobilisation en cours	478 195 735	200 553 602
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	1 320 000	1 148 901
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>4 135 107 652</b>	<b>1 025 742 449</b>
Chapitre 13 -Subvention d'investissement	42 465 000	42 465 000
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	140 000 000	128 462 358
Chapitre 020- dépenses imprévues	14 905 000	-
<b>Total dépenses financières</b>	<b>197 370 000</b>	<b>170 927 358</b>
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	118 556 300	113 615 053
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	-
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>118 556 300</b>	<b>113 615 053</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 451 033 952</b>	<b>1 310 284 860</b>

Le taux de réalisation moyen des dépenses réelles d'investissement (réalisées sur prévisions) en 2023 est de 29 %.

Les restes à réaliser (RAR) en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Ils s'élèvent à 658 179 689 F CFP au 31/12/2022.

De même, à la clôture comptable, il reste encore à percevoir 1 903 713 388 F CFP de subventions (FIP, Etat, OFB, DDC).

Au 31 décembre 2023, la section d'investissement présente un excédent de CENT TREIZE MILLIONS SOIXANTE DIX MILLE DEUX CENT TREIZE FRANCS CFP (113 070 213 F CFP), sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser et un résultat cumulé de clôture avec la reprise du résultat antérieur excédentaire de 157 834 076 F CFP.

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de délibération approuvant le compte administratif 2023 du Maire et le compte de gestion du Trésorier du budget principal.

Papeete le 19 mars 2024  
Le rapporteur  
Alice RIJKAART  
6<sup>ème</sup> adjointe au maire

REÇU EN PREFECTURE  
le 29/03/2024  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20240326-DEL2024\_001